



# Les enjeux juridiques de l'Internet

—



Qu'est-ce qu'Internet ?

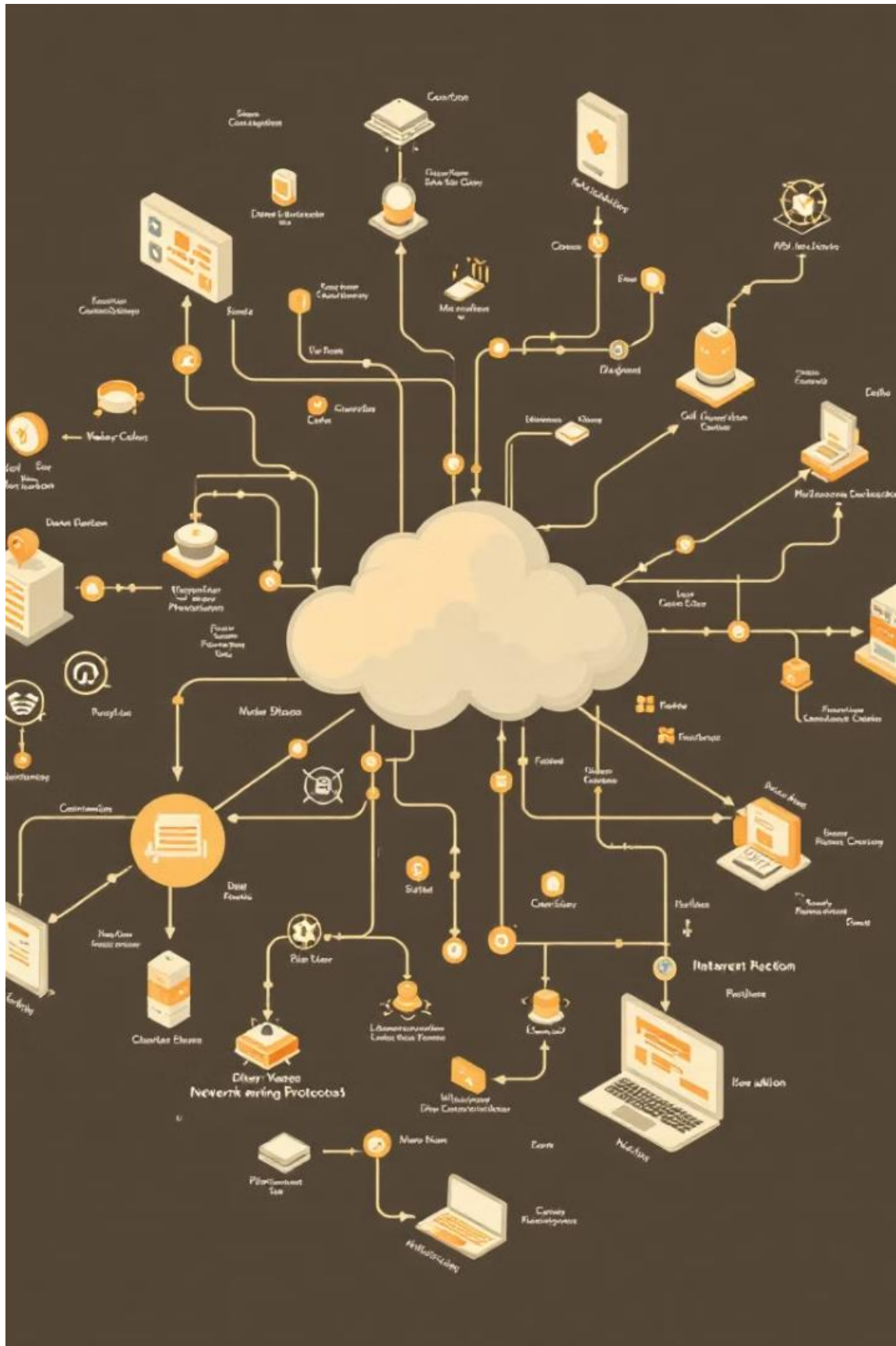
**International Network**

=

Ensemble de réseaux mondiaux  
interconnectés

=

**Réseau des réseaux**



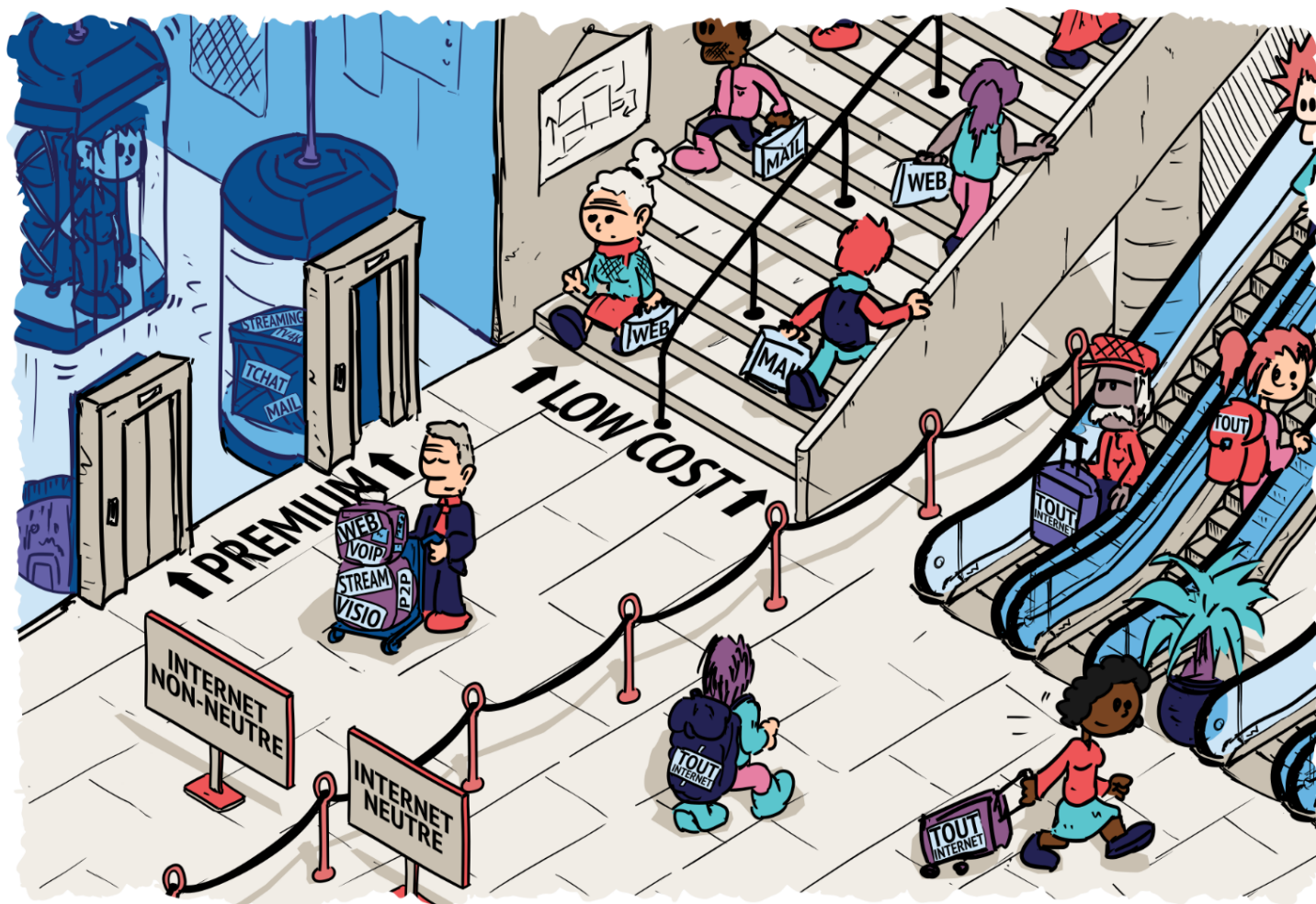
## ❖ Communication de données

Mise en relation entre périphériques (ordinateurs, téléphones, serveurs, appareils connectés...) au sein d'un réseau (wifis, réseaux 4G...)

Identification via une adresse IP (*Internet Protocol*)

## ❖ Réalités virtuelles variées

Pages internet, groupes de discussion, partage de fichiers, messagerie, etc.



## ❖ Principe de neutralité

Permet à chaque utilisateur final de **décider librement** la manière dont il utilise internet.

Espace de **liberté d'expression** et de **liberté d'entreprise** et d'innovation, permettant une diversité des contenus et l'absence de discrimination à l'égard de la source, de la destination ou du contenu de l'information.

≠ Internet « à plusieurs vitesses »

(tel favoriser certains flux d'information au détriment d'autres, créer des accès à internet limités à certains contenus ou certaines plateformes).

---

# Enjeux juridiques de l'Internet

Principe:

Les règles applicables hors ligne s'appliquent aussi en ligne



## Défis juridiques propres à Internet

- **Caractère international et Ubiquité** d'Internet (information disponible partout)
- Règles juridiques nationales ou européennes

*Exemple:* la CJUE consacre un droit au “déréférencement” (droit à l’oubli) à l’encontre de Google

(= suppression de l'association d'un résultat de recherche à la requête « nom prénom » dans Google Search)

Mais portée uniquement européenne sur les versions fr, it, de, es, etc. de Google

CJUE, 24 septembre 2019, *Google c/ CNIL*

## Défis juridiques propres à Internet

- **Effet amplificateur** (utilisateur inconnu qui “fait le buzz”; comptes créés dans le seul but d’amplifier un message)
- **Anonymat** possible de la navigation

Cf réseaux VPN (*Virtual Private Networks*)= logiciels qui s’installent sur un appareil relié à Internet, permettant de créer un tunnel sécurisé entre l’appareil et le réseau Internet, chiffrant les informations qui y transitent : l’activation du VPN s’effectue en se connectant à un serveur distant ; l’appareil obtient une nouvelle adresse IP d’emprunt (celle du serveur distant, qui se place comme un intermédiaire) et la sienne sera masquée.

= permettent à l’appareil de rendre anonyme sa navigation sur Internet, de contourner une frontière géographique pour accéder par exemple à une vidéo non accessible en France (en prenant une IP américaine, allemande, etc) ou de télécharger anonymement des fichiers torrents (à savoir des fichiers de pair à pair, contournant les droits de propriété intellectuelle)

# Activités illicites

Vente de drogues, trafic d'armes, diffusion d'images pédopornographiques, etc.

*Cf. article 227-23 du Code pénal: « Le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Lorsque l'image ou la représentation concerne un mineur de quinze ans, ces faits sont punis même s'ils n'ont pas été commis en vue de la diffusion de cette image ou représentation. Le fait d'offrir, de rendre disponible ou de diffuser une telle image ou représentation, par quelque moyen que ce soit, de l'importer ou de l'exporter, de la faire importer ou de la faire exporter, est puni des mêmes peines »*





# Dark Web

= Web caché / Web clandestin

Contenu de réseaux superposés qui utilisent l'Internet public, mais qui sont seulement accessibles via des logiciels, des configurations ou des protocoles spécifiques et ne sont pas indexés par les moteurs de recherche

Identifiants et localisation des utilisateurs anonymes

Cf navigateurs spécifiques: *Tor Browser*, *I2P*, *Freenet*

Plateformes de vente de stupéfiants / trafic d'armes... (cf. *Silk Road*, *AlphaBay*...)

Mais le dark web sert aussi à lutter contre la censure ou se cacher des fournisseurs d'accès à Internet (Free, Orange, Bouygues Telecom...)

# Liberté d'expression



Droit fondamental à la liberté d'expression sur Internet



Mais **réglementation**, notamment sur les réseaux sociaux (Facebook, X, Instagram, TikTok, etc.)



Vif débat relatif à cette réglementation

—

Règlementations nationales +  
européenne

Cf

**Règlement européen sur les  
services numériques (DSA)**





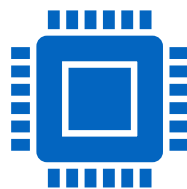
Applicable depuis le 25 août 2023



**17 très grandes plateformes** (Alibaba AliExpress, Amazon Store, Apple AppStore, Booking, Facebook, Google Play, Google Maps, Google Shopping, Instagram, LinkedIn, Pinterest, Snapchat, TikTok, X, Wikipedia, YouTube et Zalando)  
**2 moteurs de recherche** (Bing, Google Search)



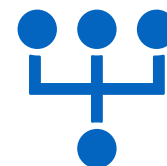
Outils à mettre en place permettant **le signalement des contenus illicites**, meilleur tracement des vendeurs pour les *Market places*, transparence des algorithmes, publicité ciblée interdite pour les mineurs...



Traitement par les services intermédiaires (services de transport, mise en cache et hébergement) des **injonctions d'agir** contre des contenus illicites émises par les autorités judiciaires ou administratives nationales (article 9)



Mise en place par les fournisseurs de services d'hébergement de **mécanismes de notification et d'action** permettant à tout particulier ou à toute entité de leur signaler la présence de contenu illicite (article 16).



Mise en place par les plateformes en ligne (à l'exclusion des microentreprises et petites entreprises) d'un **système interne de traitement des réclamations** (article 20)



Mise en place d'un **organe extrajudiciaire de règlement des litiges** (article 21); cf. « Centre des recours Europe », financé par Meta (pour les litiges des utilisateurs de Facebook, TikTok et Youtube)

## ➤ Limites à la liberté d'expression

- Incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination

= Pousser à maltraiter des personnes en raison de leur origine, religion, sexe ou orientation sexuelle

*(art. 23 et 24 de la loi du 29 juillet 1881 si incitation publique: : 5 ans d'emprisonnement + 45.000€ d'amende; art. R 625-7 du code pénal si incitation privée: contravention)*

- Apologie publique du terrorisme

= Présenter favorablement ou inciter à commettre des actes terroristes

*(art.421-2-5 du Code penal: 5 ans d'emprisonnement + 75000€ d'amende)*



➤ Limites à la liberté d'expression

- **Négationisme**

= Contester l'existence de crimes contre l'humanité ou de génocides.

(*art. 24 bis de la loi du 29 juillet 1881* : 1 an d'emprisonnement + 45.000€ d'amende)



## ➤ Infractions liées aux personnes

- **Harcèlement moral**

Propos ou comportements répétés dégradant les conditions de vie d'une personne.

- Son conjoint, partenaire de PaCS (*art. 222-33-2-1 du Code pénal*)
- Au travail (*art. 222-33-2 du Code pénal*)
- Toute personne (*art. 222-33-2-2 du Code pénal*)

**Harcèlement scolaire** (= mêmes faits, commis à l'encontre d'un élève par toute personne étudiant ou exerçant une activité professionnelle au sein du même établissement d'enseignement; *art. 222-33-2-3 du Code pénal*)



## ➤ Infractions liées aux personnes

- Diffamation

Allégation ou imputation d'un fait inexacte portant atteinte à l'honneur ou la considération d'une personne.

*(art. 29 et 32 de la loi du 29 juillet 1881; art. R 621-1 du code pénal)*

- Injure

Expression outrageante, termes de mépris ou invective sans imputation d'un fait précis.

*(art. 29 et 33 de la loi du 29 juillet 1881 si incitation publique ; art. R 621-2 du code pénal)*





## ➤ Infractions liées aux personnes

- Dénigrement

Fait de porter atteinte à l'image de marque d'une entreprise ou d'un produit désigné ou identifiable afin de détourner la clientèle en usant de propos ou d'arguments répréhensibles ayant ou non une base exacte, diffusés ou émis en tout cas de manière à toucher les clients de l'entreprise visée, concurrente ou non de celle qui en est l'auteur

*(art. 1240 et 1241 du Code civil)*



## ➤ Atteintes à la vie privée

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

3° En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci.

Lorsque les actes mentionnés aux 1° et 2° du présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

*(art. 226-1 du Code pénal)*



## ➤ Atteintes à la vie privée

Chacun a droit au respect de sa vie privée

### Article 9 du Code civil + Jurisprudence

- ✓ Droit à la vie privée et droit à l'image = droits distincts
- ✓ Peu importe que la personne se trouve dans un lieu public, dès lors qu'elle apparaît isolément grâce au cadrage
- ✓ Limites tenant à la liberté d'expression – droit à l'information, la liberté artistique et culturelle
  - ✓ Limites tenant au droit à la preuve

Loi n°2020-1266 du 19 octobre 2020 sur le travail  
des « enfants influenceurs »

```
graph TD; A[Loi n°2020-1266 du 19 octobre 2020 sur le travail des « enfants influenceurs »] --> B[Encadre l'activité d'un enfant de moins de 16 ans dont l'image est diffusée sur une plateforme de vidéos en ligne (YouTube, Instagram, TikTok, Twitch ...).]; B --> C[Même si l'activité de l'enfant n'est pas considérée comme un travail, ses représentants légaux doivent faire une déclaration lorsque l'enfant est le sujet principal de la vidéo]; C --> D[Un décret doit préciser les seuils de durée et de revenus au-dessus desquels la déclaration est obligatoire];
```

Encadre l'activité d'un enfant de moins de 16 ans dont l'image est diffusée sur une plateforme de vidéos en ligne (YouTube, Instagram, TikTok, Twitch ...).

Même si l'activité de l'enfant n'est pas considérée comme un travail, ses représentants légaux doivent faire une déclaration lorsque l'enfant est le sujet principal de la vidéo

Un décret doit préciser les seuils de durée et de revenus au-dessus desquels la déclaration est obligatoire

---

## **Règlement général de protection des données (RGPD)**





Applicable depuis le 25 mai 2018



Protection des données personnelles

=

toute information relative à une personne physique  
susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement



Obligations qui pèsent sur le responsable de traitement

=

collecte, enregistrement, organisation, structuration,  
conservation, consultation, utilisation, communication, etc.

## Droits attachés à la protection des données personnelles

- Accès aux données faisant l'objet d'un traitement
- Information sur leur utilisation
- Généralement consentement de l'utilisateur  
(cf. acceptation de cookies – témoins de connexion, qui permettent de recueillir les données de connexion (consultation de sites) pour assurer un meilleur ciblage publicitaire lors des visites),
- Opposition au traitement
- Rectification des données inexactes
- Effacement des données qui ne sont plus pertinentes ou excessives au regard des finalités du traitement  
(« droit à l'oubli » consacré par l'arrêt CJUE, *Google Spain* de 2014).



## ➤ Droits de propriété intellectuelle

- ❖ **Propriété artistique et littéraire** (protection des œuvres de l'esprit à condition que ces dernières soient dites « originales »): livres, œuvres cinématographiques, œuvres de dessins, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie, les logiciels, etc.
- ❖ **Propriété industrielle** (protège et valorise les inventions, les innovations et les créations industrielles ou commerciales)

Cf *brevets* (créations techniques) et *marques* (nom commercial, enseigne, noms de domaine, appellations d'origine et indications de provenance).



## ➤ Droits de propriété intellectuelle

### Problématiques liées à l'IA:

- Qui est propriétaire du résultat obtenu par IA? A l'heure actuelle, une IA ne peut être titulaire de droits de propriété intellectuelle (n'a pas de personnalité juridique)
- Qu'advient-il de la garantie des droits de propriété intellectuelle lorsqu'une IA apprend et réutilise des travaux protégés?